

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

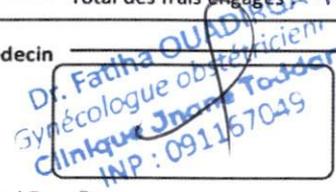
N° W21-707362

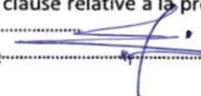
Maladie       Dentaire       Optique       Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12589      Société : Royal Air Maroc  
 Actif       Pensionné(e)       Autre :  
 Nom & Prénom : Benbrahim Amas      174579  
 Date de naissance : 14/01/1989  
 Adresse : Résidences Les Crêtes de Californie, Imm. Jasmin, ETG2, Appt N3, Casablanca  
 Tél. : 0661086570      Total des frais engagés : 7821,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :   
 Date de consultation : 07/07/2023  
 Nom et prénom du malade : Soukaina Saakou      Age : 33 ans  
 Lien de parenté :       Lui-même       Conjoint       Enfant  
 Nature de la maladie : Gaïsson Anéte  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.  
 Fait à : Casablanca      Le : 07/07/2023  
 Signature de l'adhérent(e) : 

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019





# CLINIQUE JNANE TADDART

LOT 230652  
 EXP 02 25  
 PPV 170.00 DH

Casablanca le ... 07/07/2023 ... في الدار البيضاء

me SOUKAINA. SAAKOUN

170.00

1) ofiter h 20



1/2 + 2/5 edl 085

51.60

2) tardyferon h 30



1/2 + 2/5

$\nabla = 221.60$

PHARMACIE CHARM CHEIKH SALEM  
 DI DINI AL-ADDGHATH  
 BOULEVARD AL OODS  
 BOULEVARD HANNA  
 AIN CHOCK - CASABLANCA  
 TEL: 0522 43 82 11 - FAX 0808 57 16 88

6 118001 100620

**TARDYFERON B9**  
 30 comprimés pelliculés  
 Fer 50 mg / Acide folique 0,350 mg

Distribué par Cooper Pharma  
 41, rue Mohamed Djourj - Casablanca  
 Amina DAOUDI - Pharmacien Responsable  
 PPV : 51.60 DH

322084

*[Handwritten signature]*



# CLINIQUE JNANE TADDART

Casablanca le ..... 07/07/2023 ..... في الدار البيضاء

Mme SOUKAINA . SAAKOUN

Echographie endovaginale

Uterus en Tendance d'axe Sac

rotationnel hyper de volumineux versuels

utérine en rapport avec un Oef de l'ov

Abaisse de activité Conduite de celle

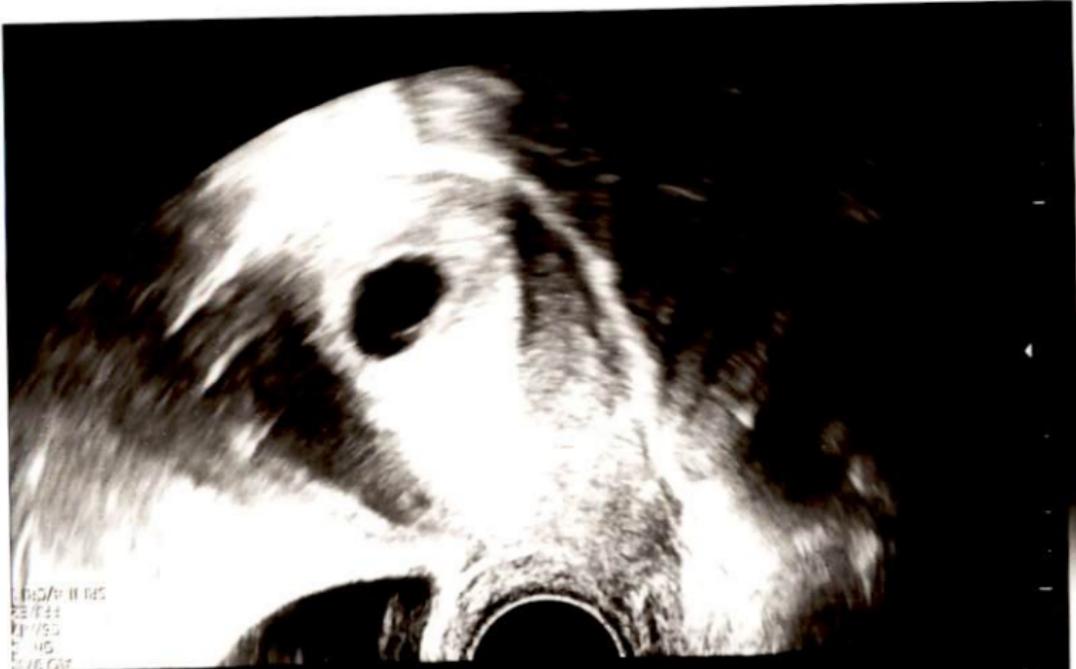
Auex dit et- gauche les parturiant

De l'utérus : Aspect en rapport d'axe Sac

Dr. Fatima CHADIRGA  
Gynécologue obstétricienne  
Clinique Jnane Taddart  
0522 874 596

Tél : 0522 522 504 - 0522 523 350 - 0522 875 490 - 0522 874 596

Adresse : 19 bd Taddart les Crêtes Ain Chock Casablanca / E-mail : contact@cjt.ma



58 II A/D/11  
11:33  
11:33  
11:33  
11:33  
11:33

22Hz / 7.0cm  
181V.3  
Routine HI/GYN  
HM PI 11.40 - 3.70

07.07.2023 11:58:59 IC9-RS  
TIS 0.2 MI 1.1  
TIB 0.2

CLINIQUE TADDART

VP8202920-23-07-07-2 GA=13s3d

SAKOUN, SOUKAINA \*

PR  
Voluson

